



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2020 (18h30)  
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	30
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	22/09/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Cyrielle BAYON

Etaient présents : Maryanne BOURDIN, Edith MANTELIN, Assia BAÏBEN-MEZGUELTI, Antoine MARTINEZ, Antoinette SCHERER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Cyrielle BAYON, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Simon PLENET), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

**CM-2020-169 - SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A TITRE EXCEPTIONNEL AU FOOTBALL CLUB D'ANNONAY**

***Rapporteur : Monsieur Jérémy FRAYSSE***

Le Football club d'Annonay a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'achat de jeux de maillots destinés aux équipes senior ainsi que du matériel sportif pour la pratique du football. Le montant des achats s'élève à 1.403,62 euros

Afin de soutenir cette association, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.100,00€.

VU l'avis favorable de la commission développement humain et solidarités du 17 septembre 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 21 septembre 2020

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré,

**Par 32 voix votant pour**

**Et par 1 voix s'abstenant :**  
Denis NEIME

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.100,00€ au Football club d'Annonay,

**DÉCIDE** le versement de cette subvention au titre de l'exercice budgétaire 2020,

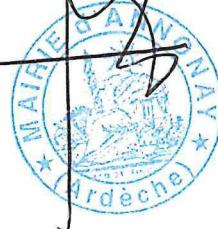
**PRÉCISE** que la dépense est inscrite au budget principal de la commune exercice 2020,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 05/10/20  
Affiché le : 05/10/20  
Transmis en sous-préfecture le : 05/10/20  
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE  
05 OCT. 2020